

Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires  
Clinique vétérinaire Fauriel  
33 cours Fauriel 42100 Saint Etienne

Les présentes conditions sont consultables sur le site internet de notre clinique , elles peuvent vous être envoyées par mail sur demande.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement .

### **1) Appellation de l'établissement de soins**

Notre établissement est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires .

### **2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public**

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

### **3) Personnel affecté aux soins des animaux**

Dr D.Doctrinal , associée  
Dr A. Bejui Ravoire , associée  
Dr R Cizeron , associée  
Dr M.Moignard , salariée  
Dr J.Misson , salariée

Mme M.Baroudi , ASV ech 4  
Mme F.Bastin , ASV ech 5  
Mme A.Bordes Tardy , ASV ech 3  
Mme N.Flores , ASV ech 5  
Mme D.Pichon , ASV ech 5  
Mme A.Querat , ASV ech 3

### **4) Prestations effectuées au sein de la clinique**

- Consultations de médecine préventive
- Consultations de médecine générale
- Consultations de prise en charge des douleurs chroniques dans le cadre de l'appartenance au réseau CAP Douleur
- Chirurgies de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Consultations de dermatologie effectuées par le Dr E.Buendia , intervenante extérieure
- Consultations et chirurgie orthopédique et spécialisée assurées le cas échéant par un

- vétérinaire intervenant extérieur , avec l'accord du client
- Analyses sanguines : effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Lasercyte , Snapshot et Catalyst ou le cas échéant par un laboratoire extérieur avec l'accord du client
  - Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'état de l'animal
    - Anesthésies flash : Butorphanol Midazolam Propofol
    - Tranquillisation poussée : Butorphanol Midazolam et/ou Médétomidine
    - Prémédication : Butorphanol ou Méthadone, Médétomidine, Midazolam, Ketamine ou Propofol
    - Relais gaz Isoflurane
    - Imagerie médicale
    - Réalisation de radiographies : générateur GER Vet-Tech 300HF , production de radios numériques transmises en format jpeg au propriétaire , par mail
    - Echographie abdominale Philips HD7 : les images avec compte rendu sont remises au client
    - Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
    - Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

## **5) Surveillance des animaux hospitalisés**

Les animaux sont hospitalisés en boîtes individuelles (un chenil et une chatterie séparés). Des visites sont possibles, après accord de l'équipe soignante , du lundi au vendredi de 11h00 à 11h45 , de 15h00 à 18h00 , et le samedi matin de 9h30 à 11h30.

La nuit , il n'y a pas de présence physique du personnel soignant à la clinique . Les week-ends, les soins aux animaux hospitalisés sont effectués par vacations d'une des vétérinaires deux fois par jour.

## **6) Permanence et continuité des soins**

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés , notre établissement fait partie du Service d'Urgences collectif SUV 42 (entre 12 et 14h00 , le soir de 19h00 à 8h00 le lendemain , les week-ends du samedi 12h00 au lundi 8h00 .

## **7) Espèces traitées**

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- chiens
- chats
- lapins
- rats
- cobayes
- furets

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés , les animaux de rente , les oiseaux et espèces exotiques.

En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser , pour les animaux de rente et les équidés à :

Clinique vétérinaire 13 bis route de Bellegarde 42330 Saint Galmier 0477540132

SCP vétérinaire Garnier/Lacombe/Roilette/Treuil lieu dit Villeneuve 43200 Yssingaux 0471590117

Pour les oiseaux et animaux exotiques :

Clinique vétérinaire Mermoz 47 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon 0478742961

Clinique vétérinaire de l'Arche 192 avenue de Romans 26000 Valence 0475433391

### **8) Risque thérapeutique , risque anesthésique , risque lié à la contention , consentement éclairé du client**

Tout traitement médicamenteux , toute anesthésie , tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal , par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier ou du personnel soignant . Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

### **9) Contrat de soins , conditions particulières**

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins.Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

### **10 ) Décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fin d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas faire prendre en charge le corps par la Société Esthima pour son incinération avec ou sans restitution des cendres. Le propriétaire de l'animal décédé doit signer une convention avec la Société Esthima, la Clinique vétérinaire Fauriel assurant la garde du corps jusqu'à sa prise en charge.

Les frais d'incinération sont à la charge du propriétaire de l'animal décédé.

### **11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux**

Les chiens de première et de deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

### **12) Admission des animaux errants**

Les animaux errants sont confiés à la Fourrière de la commune où ils ont été recueillis

Si l'animal errant est gravement blessé, des soins de prise en charge de la douleur sont pratiqués. La suite des soins est décidée en accord avec les services responsables de l'animal errant de la commune concernée.

### **13) Conditions tarifaires**

Les tarifs des actes les plus courants sont consultables à l'accueil.

Les tarifs plus spécifiques sont disponibles sur simple demande à l'accueil ou au téléphone.

Le total des sommes à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits dérivés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

Cette facture sera transmise par voie dématérialisée par simple communication du mail du client.

La nature aléatoire de certains actes médicaux et chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

### **14) Modalités de règlement**

Les honoraires et achats sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé ou un fractionnement du paiement peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement après un rappel courrier ou téléphonique .

### **15) Litiges**

En cas de litige à caractère déontologique , le client peut s'adresser au CROV (110 avenue Barthélémy Buyer 69009 Lyon) **04 72 57 16 65**

**Pour les litiges relevant de la consommation, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr)**

### **16) RCP**

La Médicale Le Millenium 1 rue de la Presse 42000 Saint Etienne

### **17) Loi « informatique et libertés » , secret professionnel**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 , tout client dispose d'un droit d'accès , de modification , de suppression des données le concernant , auprès des vétérinaires de la clinique.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel . Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.